

N°23-AI

Arrêté fixant la composition du jury du concours d'accès au grade d'infirmier en soins généraux - Session 2023

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu l'arrêté n° 22-OW du 25 août 2022 portant ouverture du concours d'accès au grade d'infirmier en soins généraux - Session 2023,

Vu l'arrêté n°23-AB du 19 janvier 2023 fixant la liste des personnes habilitées à siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels prévue à l'article 17-1 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013,

Vu le procès-verbal n°C23-A de la réunion du 11 janvier 2023 portant désignation des représentants syndicaux pour les jurys de concours et d'examens de catégorie A – Session 2023,

Vu l'arrêté n°2023-002 du 9 janvier 2023 portant désignation de M. Pierre SUC-MELLA en tant que représentant du CNFPT,

Arrête

Article 1 : Composition du jury

La composition du jury du concours d'infirmier en soins généraux, au titre de la session 2023, est fixée comme suit :

Collège des élus :

Mme Pierrette JARNOLE, Administratrice du CDG31, Maire de Saint-Pierre (31),

M. Bernard MAGNE, Maire-Adjoint de Monferran-Savès (32),

Madame Nicole MARTIN, Maire de Ricaud (11),

Madame Brigitte RUFIE, Conseillère municipale de Balma (31).

Collège des fonctionnaires :

Mme Marie LARROCHE, représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP A,
Mme Nathalie GALTIE, Responsable d'une Maison des Solidarités au Conseil Départemental 31,
M. Michel LORENTE, Chef du service des relations sociales au Conseil Départemental 31,
Mme Catherine VILLARD, Directrice Adjointe chargée de mission en Santé Publique au Conseil
Départemental 31.

Collège des personnalités qualifiées :

M. Pierre SUC-MELLA, Désigné par le CNFPT,
M. Jean-Noël CLECH, Directeur d'un pôle social départemental en retraite,
M. Pierre GIROUD, Directeur d'un EHPAD en retraite,
Mme Laetitia MEGHERBI, Responsable formation-recrutement au CCAS de Toulouse.

Article 2 : Présidence du jury

La présidence du jury est assurée par Mme Pierrette JARNOLE, Administratrice du CDG31, Maire de Saint-Pierre (31).

En cas d'empêchement de la Présidente, la suppléance de la présidence est assurée par M. Bernard MAGNE, Maire-Adjoint de Monferran-Savès (32).

Article 3 : Exécution de l'arrêté

La Directrice Générale des Services du CDG31 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.

Il fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage au siège du CDG31 et sur les lieux d'épreuve,
- publication sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ